

Cahier

des

Changements Climatiques

Bulletin mensuel d'information sur les changements climatiques
de l'institut d'applications et de vulgarisation en sciences

N°13, Avril 2009

Eléments indicatifs pour la Construction d'une
Gouvernance climatique Sous régionale
en Afrique de l'Ouest

Dr. M. BADOLO

Il est maintenant établi par la science que des changements du climat de la Terre sont en cours, du fait du rejet dans l'atmosphère de gaz à effet de serre par certaines activités humaines. Ces changements climatiques induiront une augmentation lente et continue de la température globale moyenne de la surface de la Terre ainsi qu'une augmentation de la fréquence et de l'intensité des phénomènes climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, vagues de chaleur par exemple).

Les changements climatiques, du fait de leurs impacts observés ou attendus sur les systèmes naturels, économiques et humains posent des défis scientifiques, technologiques et politiques à l'humanité toute entière. Sur le plan scientifique et technologique, le défi que posent les changements climatiques est celui de la production des informations, des connaissances, des innovations technologiques et des méthodologies nécessaires pour la prise de décision en matière de lutte contre ces changements climatiques et leurs effets adverses.

Les connaissances en lien avec les changements climatiques et leurs effets ne produiront toutefois les effets attendus que si elles orientent et alimentent les politiques et actions de développement à l'échelle internationale, régionale, nationale et locale. Le défi politique que posent les changements climatiques est ainsi celui de l'émergence d'une nouvelle culture politique qui intègre comme valeur ou indicateur de bonne gouvernance la prise en compte des questions de changements climatiques dans les politiques et actions de développement.

Par le biais du cahier des changements climatiques, l'institut d'applications et de vulgarisation en sciences participera à l'effort :

- de mobilisation et de diffusion des connaissances sur les changements climatiques et leurs effets et sur les options de gestion de ces risques climatiques ;
- d'information et de sensibilisation des décideurs politiques, des planificateurs et des acteurs de développement pour la prise en compte des questions des changements climatiques dans les politiques et programmes de développement

Cahier des changements climatiques

Directeur de Publication
Dr M. BADOLO

Contacts

Institut d'application et de vulgarisation en sciences
01. BP. 6269, Ouagadougou 01
Tel: (226) 50 36 98 21; Gsm: (226) 70 80 64 52
Email: iavs_mail
yahoo.fr iavsmail@gmail.com

L'institut d'applications et de vulgarisation en sciences est un pôle de recherche, de formation et d'information dans les domaines de l'environnement et des changements climatiques.

Il participe au niveau national et international à plusieurs programmes de recherche et d'information sur les changements climatiques.

AVANT PROPOS

S'il est aujourd'hui admis que c'est à travers une approche communautaire que les pays et les populations de l'Afrique de l'Ouest pourront relever les défis que posent les changements climatiques, le modèle de gouvernance qui devra régir cette approche communautaire reste encore à construire. Cette édition du Cahier des changements climatiques propose des éléments de réflexion dans ce sens.

Eléments indicatifs d'une gouvernance climatique en Afrique de l'Ouest

Les piliers d'une gouvernance climatique qui permettra aux pays et aux populations de l'Afrique de l'Ouest de relever les défis multiples que posent les changements climatiques pourraient être :

Pilier N° 1 : le leadership institutionnel

Depuis quelques années maintenant, diverses initiatives sur les changements climatiques à caractère sous régional sont mises en œuvre en Afrique de l'Ouest. Ces initiatives qui sont conçues et contrôlées par des acteurs divers :

- manquent souvent de cohérence et de synergies entre elles, ce qui limite par conséquent le bénéfice que la sous région peut en tirer ;
- ne sont pas toujours en cohérence avec les politiques régionales de développement.

Pour permettre à l'Afrique de l'Ouest de garder le leadership de la gestion de la question des changements climatiques dans son espace et accroître par ailleurs l'efficacité des initiatives entreprises, un cadre institutionnel robuste et crédible de concertation sous régional sur les changements climatiques en Afrique de l'Ouest devrait être mis en place, sous l'égide de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO).

Pilier N° 2 : organisation et structuration de la recherche scientifique

L'Afrique de l'Ouest reste l'une des régions au monde où les déficits de connaissances et les incertitudes sur le rythme et l'ampleur des changements climatiques, les effets adverses de ces changements climatiques sur les systèmes naturels et humains sont les plus importants. Ces déficits de connaissances et incertitudes constituent des obstacles pour la prise de décision en matière de réduction de la vulnérabilité face aux changements climatiques et pour la défense des intérêts des Etats et des populations de cette région dans les négociations internationales sur les changements climatiques.

Les efforts de recherche pour résorber les déficits de connaissances et réduire les incertitudes en lien avec les changements climatiques sont de toute évidence au delà des capacités individuelles de chacun des Etats de l'Afrique de l'Ouest. Pour ce faire, la mise en synergie des capacités nationales de recherche s'impose. Il s'agira en pratique de regrouper en réseaux thématiques de recherche et sous l'égide de la CEDEAO, les universités nationales, les centres nationaux et sous régionaux de recherche.

Il sera ensuite nécessaire de procéder à l'élaboration d'un programme sous régional de recherche et d'innovations technologiques pour la prévention et la gestion des risques liés au climat et à ses changements en Afrique de l'Ouest.

Pilier N° 3 : le renforcement des capacités de la société civile

En Afrique de l’Ouest, les organisations et associations de la société civile ont un rôle essentiel à jouer dans la conception et la mise en oeuvre de politiques et de mesures de gestion des changements climatique au niveau régional, national et local. Pour ce faire, il sera nécessaire de mettre en place un mécanisme permanent de renforcement des capacités de ces organisations et associations, en vue d’en faire des partenaires pertinents des processus liés aux changements climatiques.

Pilier N° 4 : le développement d’un partenariat public – privé

L’implication du secteur privé dans la lutte contre les changements climatiques devra être un axe essentiel de toute gouvernance climatique en Afrique de l’Ouest. Cette implication du secteur privé sera recherché à travers un partenariat secteur public – secteur privé qui visera la création d’innovations technologiques, la mobilisation des ressources financières et le développement d’instruments innovants pour la gestion des risques climatiques. Il reviendra à la CEDEAO et aux Etats membres de mettre en place les cadres juridiques et réglementaires qui pourraient sous tendre cette participation du secteur privé à la lutte contre les changements climatiques et leurs effets adverses.

Pilier N° 5 : Création du Fonds ouest africain de développement pour les changements climatiques

Les pays et les populations de l’Afrique de l’Ouest ne relèveront pas les défis que posent les changements climatiques sur la base de l’aide au développement. L’adaptation aux changements climatiques est un processus continu. Il ne peut de ce fait être envisagé que sur la base des ressources endogènes des communautés. La création au niveau régional d’un fonds de développement pour les changements climatiques est de ce fait une nécessité. La réflexion pour la mise en place d’un tel fonds pourra inclure « une taxe carbone communautaire », comme cela est envisagé est sous d’autres cieux.

Pilier N° 6 : la ratification de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques par la CEDEAO

Aujourd’hui ce sont les Etats membres de la CEDEAO qui sont parties à la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatiques. Les capacités nationales limitées de ces Etats ont pour résultat leur marginalisation dans les négociations internationales sur les changements climatiques. La ratification par la CEDEAO de la Convention Cadre des Nations Unies sur les Changements Climatique est un acte de nature à réduire cette marginalisation. Il y aura en perspective un groupe ouest africain de négociation sur les changements climatiques, qui bénéficiera des ressources, de l’appui scientifique et politique nécessaires à l’accomplissement de sa mission.